



Observatoire départemental de la protection de l'enfance 2024

Rencontre annuelle

Maison du Département

Jeudi 11 décembre 2025



Madame Jessie Orvain

Conseillère départementale
en charge de l'adoption et de la protection de
l'enfance



Monsieur Ugo Paris

Directeur Général Adjoint de l’Action Sociale



Madame Emmanuelle Robin

Directrice Petite Enfance, Enfance et Famille



INTRODUCTION

L'ODPE c'est quoi ?

Un lieu privilégié de ressources et de concertation entre les acteurs locaux, l'Observatoire occupe une place stratégique dans le pilotage de la politique publique de prévention et de protection de l'enfance. À ce titre, sa structuration nécessite un niveau décisionnel, et un niveau plus opérationnel.

Le partage par les acteurs locaux d'éléments quantitatifs et qualitatifs dans ce cadre en fait un lieu de mutualisation et d'échanges de connaissances pour imaginer, construire et évaluer la politique publique de protection de l'enfance.



Les missions de l'ODPE précisées à l'article L226-3-1 du CASF



Recueil de données

Examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger



Suivi du schéma

Suivre la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance



Propositions et avis

Formuler des recommandations sur la politique de protection de l'enfance



Formation continue

Réaliser un bilan annuel et formaliser le programme pluriannuel des besoins en formation



Évaluation

Etre informé des évaluations dans les services et établissements

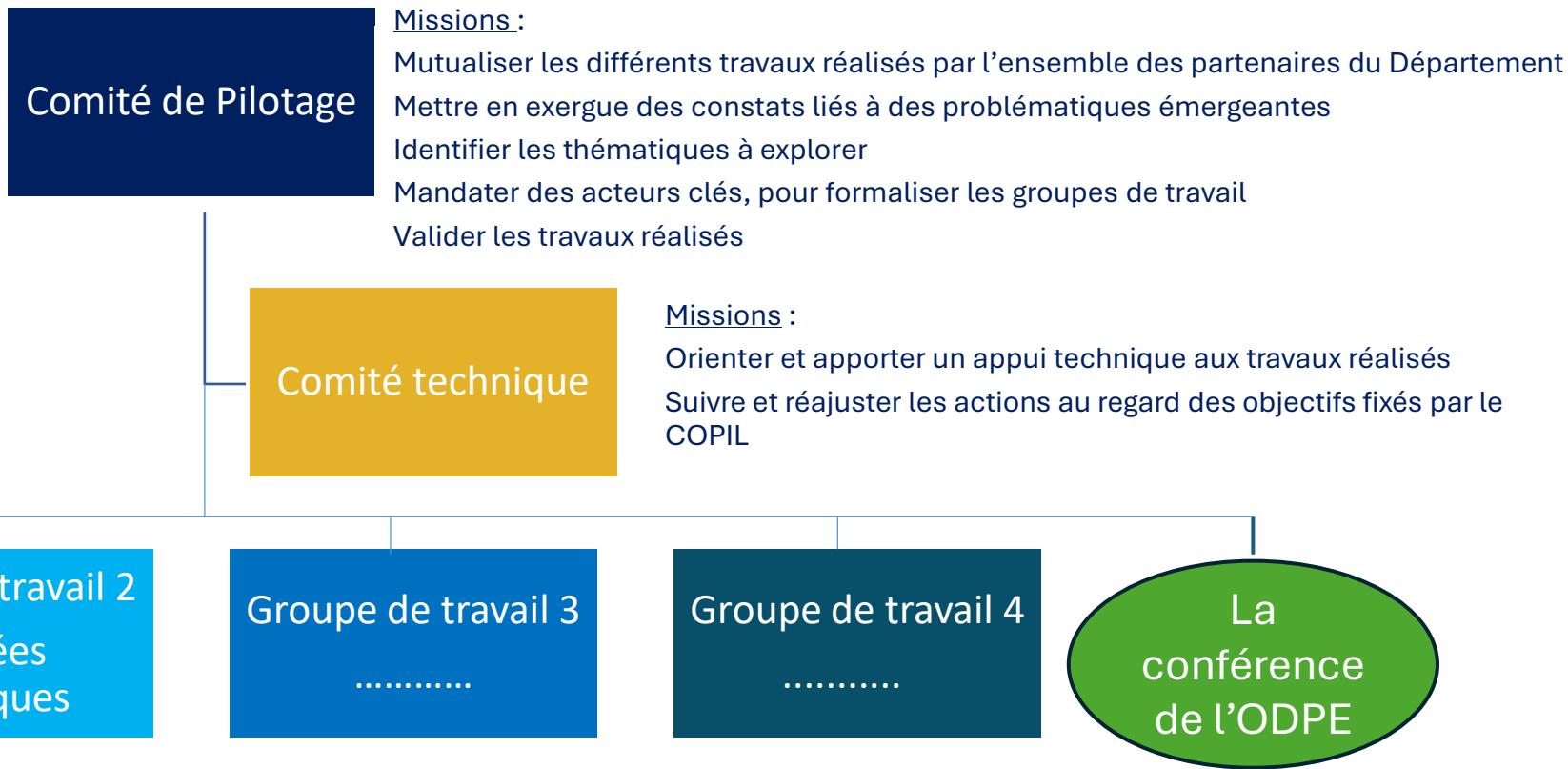


Pilotage et animation de l'ODPE

Le fonctionnement de l'ODPE s'inscrit dans la Charte de l'ODPE par arrêté du 18 juin 2024

Animation de l'ODPE

Cheffe de projet
Service qualité analyse et développement
Anastasia Massine,
En lien continu avec le comité de direction de la DPEEF





Sommaire



1. La présentation des données statistiques 2024
2. Les actions en cours et perspectives 2026
3. Le schéma départemental de l'enfance
4. La communication de l'ODPE



1-La présentation des données statistiques 2024



- Les données générales
- L'activité de la cellule de recueil des informations préoccupantes
- L'accompagnement et l'accueil des jeunes à l'aide sociale à l'enfance

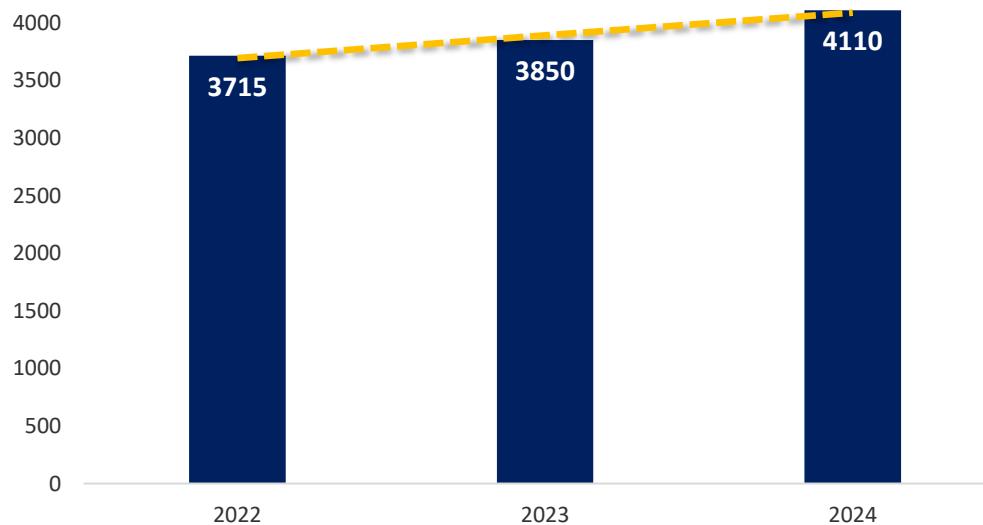


Les données générales



Les mineurs et les majeurs accompagnés par l'ASE

Focus au 31/12 sur le nombre de mineurs et de majeurs à accompagner par l'ASE (avec les situations en attente)



Entre 2023 et 2024
+ 6,75 % ou +260 enfants et jeunes
majeurs à accompagner par l'ASE

Concerne : toutes les prestations et mesures, y compris
les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs.



Les dépenses en protection de l'enfance

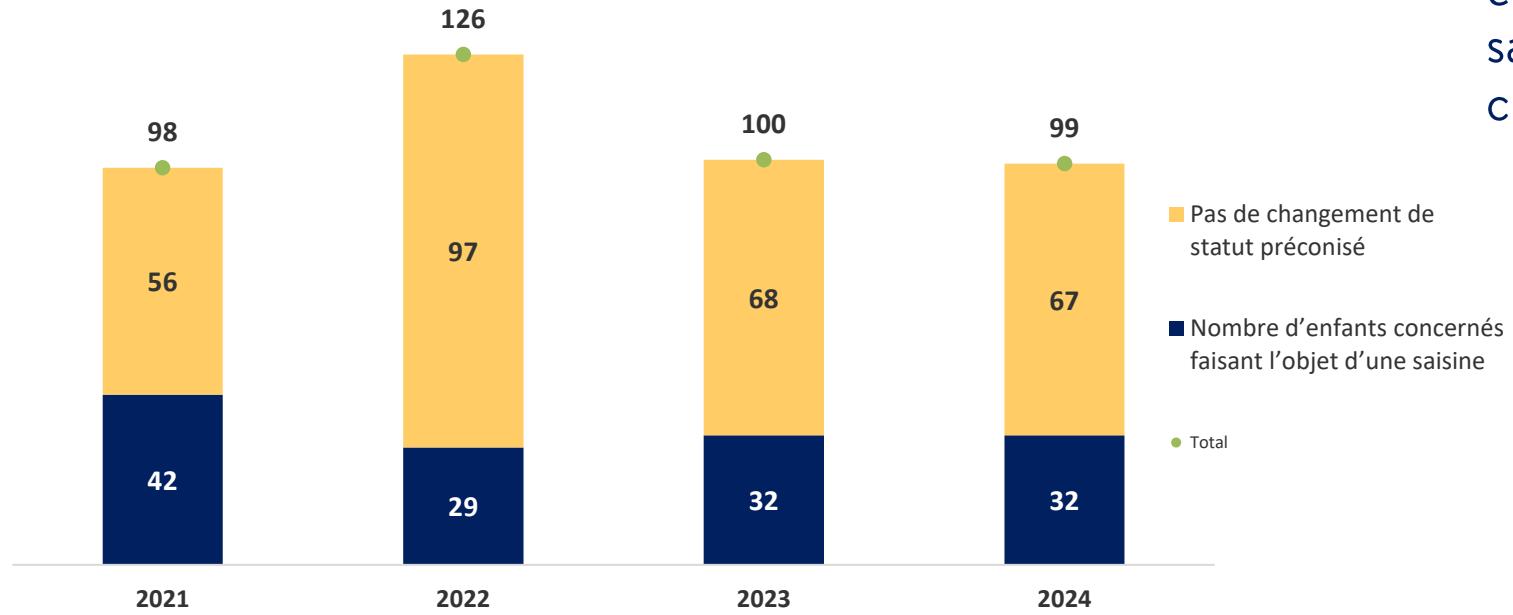
	2020	2021	2022	2023	2024
FRANCE	8,9 milliards € + 3,8% ⁽²⁾	9,15 milliards € + 2,8 % ⁽³⁾	9,9 milliards € +8,2 % ⁽⁴⁾	11 milliards € +11,1 %	Non connue
MANCHE	58 523 830 € +4,9 %	60 600 000 € +3,5 %	66 590 582 € +9,9 %	85 057 312 € +27,7 %	90 098 977 € + 5,9 %

Source : ONPE, quatorzième rapport au Gouvernement et au parlement (mai 2020), note statistique de février 2022
DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, les dossiers de la DREES - l'aide sociale à l'enfance, édition 2024

→ + 53, 95 % de dépenses entre 2020 et 2024

La Commission de l'examen de la situation et du statut de l'enfant confié (CESSEC)

Nombre de situations d'enfants examinées en CESSEC

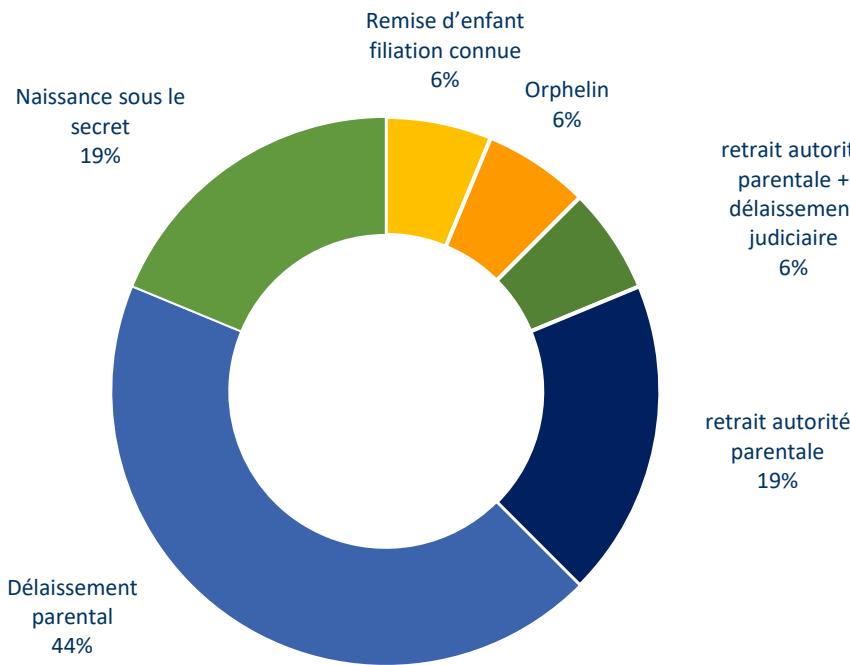


Sur les 32 enfants faisant l'objet d'une préconisation d'un changement de statut en 2024, 28 enfants ont fait l'objet d'une saisine et 9 enfants ont fait l'objet d'un changement de statut

- 1 décision de délégation d'autorité parentale pour la mère et le père
- 2 décisions de délaissé pour le père
- 1 décision de délaissé pour la mère
- 2 décisions de délaissé pour la mère et le père

Les Pupilles de l'Etat

Statut des enfants avant leur admission en qualité de pupilles de l'Etat en 2024



Nombre d'enfants admis en qualité de pupille de l'état au cours de l'année

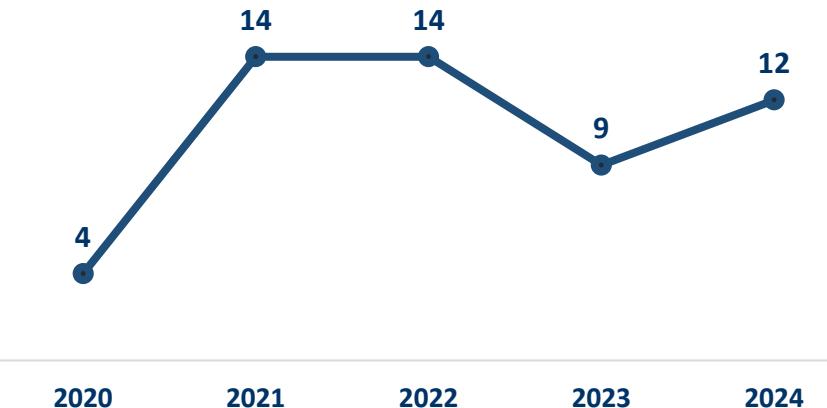
	2022	2023	2024
	21	10	16

+6 enfants admis en qualité de pupille de l'Etat entre 2023 et 2024

44 % d'enfants font l'objet d'un délaissement parental en 2024 contre 30 % en 2023

L'adoption

Nombre d'enfants adoptés au cours de l'année
(Pupilles de l'Etat)



Parmi les 12 enfants adoptés en 2024 :

2 adoptions par les familles d'accueil (2 en 2023)
10 adoptions par les candidats agréés (8 en 2023)

2 adoptions à l'international par des parents agréés dans la Manche (1 en 2023)

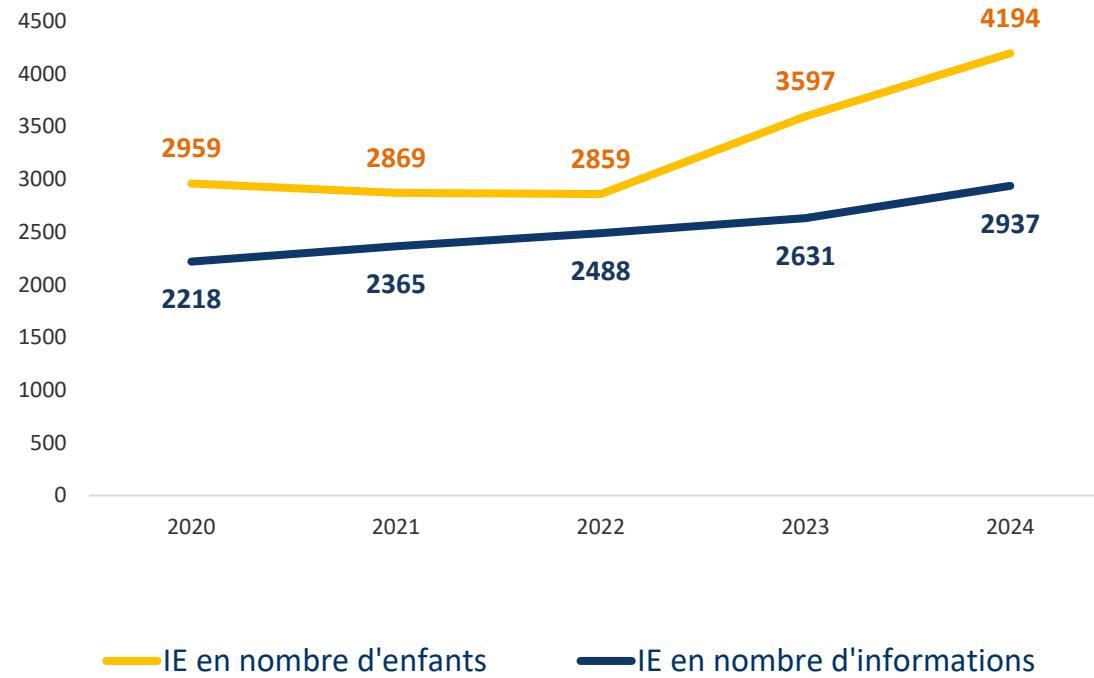
76 agréments adoption en cours de validité au 31 décembre 2024 (80 agréments en 2023)



L'activité de la cellule de recueil des informations préoccupantes

L'activité de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Informations entrantes par rapport au nombre d'enfants



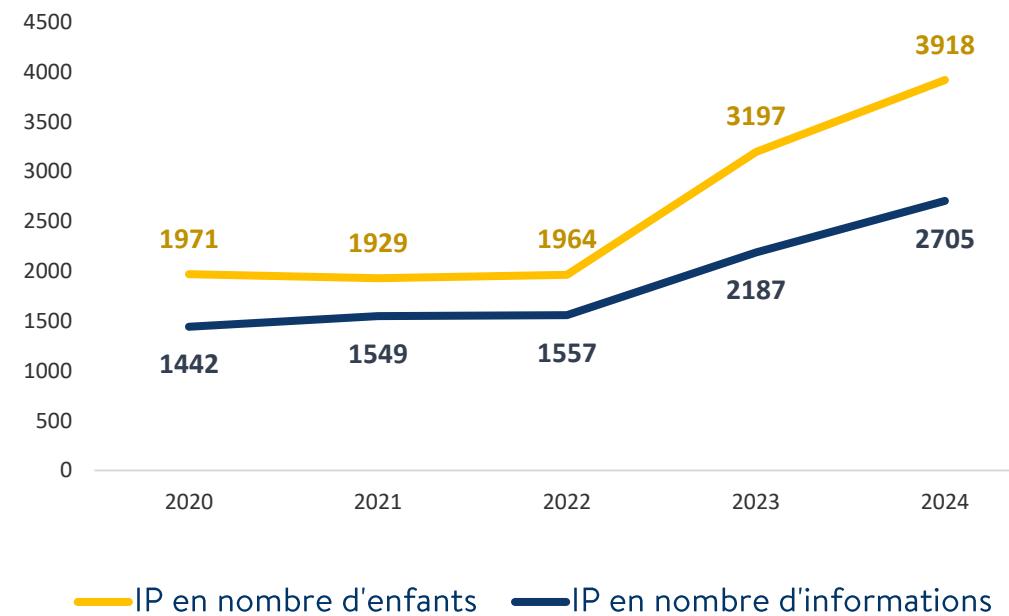
Entre 2023 et 2024

+ 17 % d'enfants concernés
(+597enfants)

+ 12 % d'Informations entrantes

L'activité de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Le nombre d'enfants concernés par une information préoccupante ou nécessitant une intervention auprès de la famille



Entre 2023 et 2024

+ 24 % d'Informations
préoccupantes ou nécessitant
une intervention auprès de la
famille



Comparatif activité CRIP 1^{er} semestre 2024/2025

Nombre d'informations préoccupantes reçues à la CRIP entre janvier et juin

	2024	2025
Nombre d'informations entrantes de janvier à juin	1526	1810
Dont qualifié en Informations Préoccupantes	570	610
Dont qualifié en Informations à Traiter Sans Mandatement (prestation ou mesure en cours)	786	1023
Dont qualifié en Signalement Direct (sans autre qualification)	40	13
TOTAL QUALIFIE	1396	1646

Entre 2024 et 2025

+ 18 % d'informations entrantes sur le premier semestre 2025

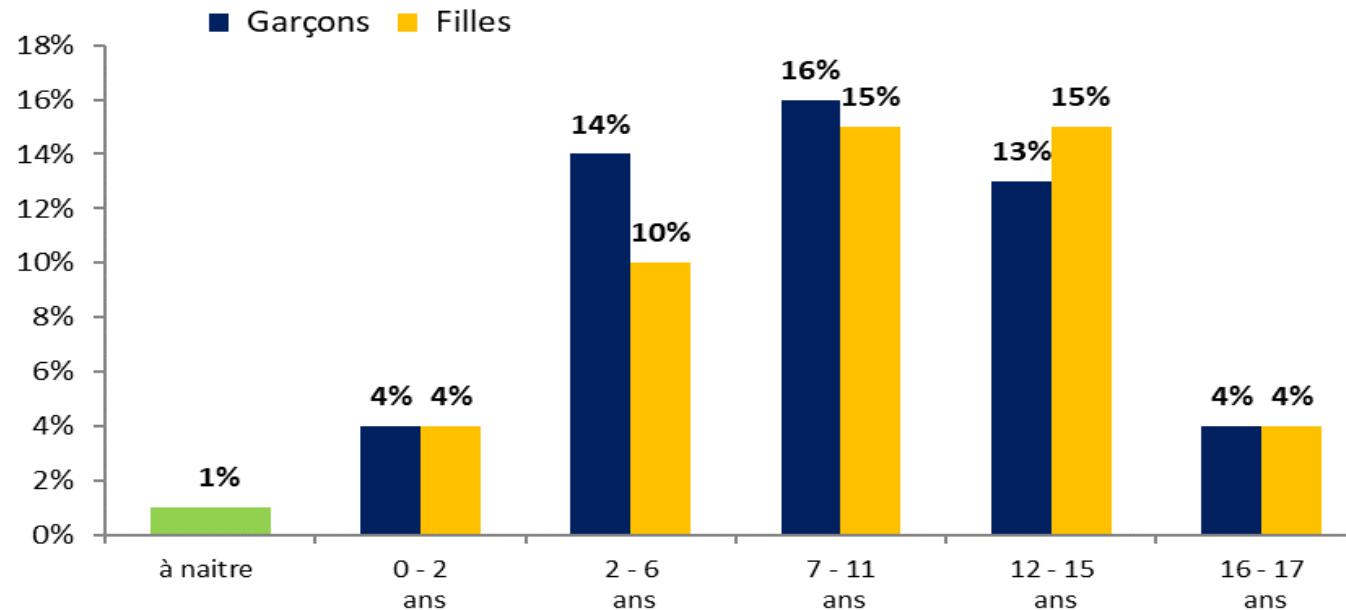
+ 7 % d'informations préoccupantes sur le premier semestre 2025

+ 30 % des informations qualifiées en ITSM au premier semestre 2025

Age et sexe des enfants

Age et sexe des enfants faisant l'objet d'une information préoccupante ou nécessitant une intervention auprès de la famille 2024 (sur 3 918 enfants)

Parmi les enfants faisant l'objet d'une information préoccupante en 2024

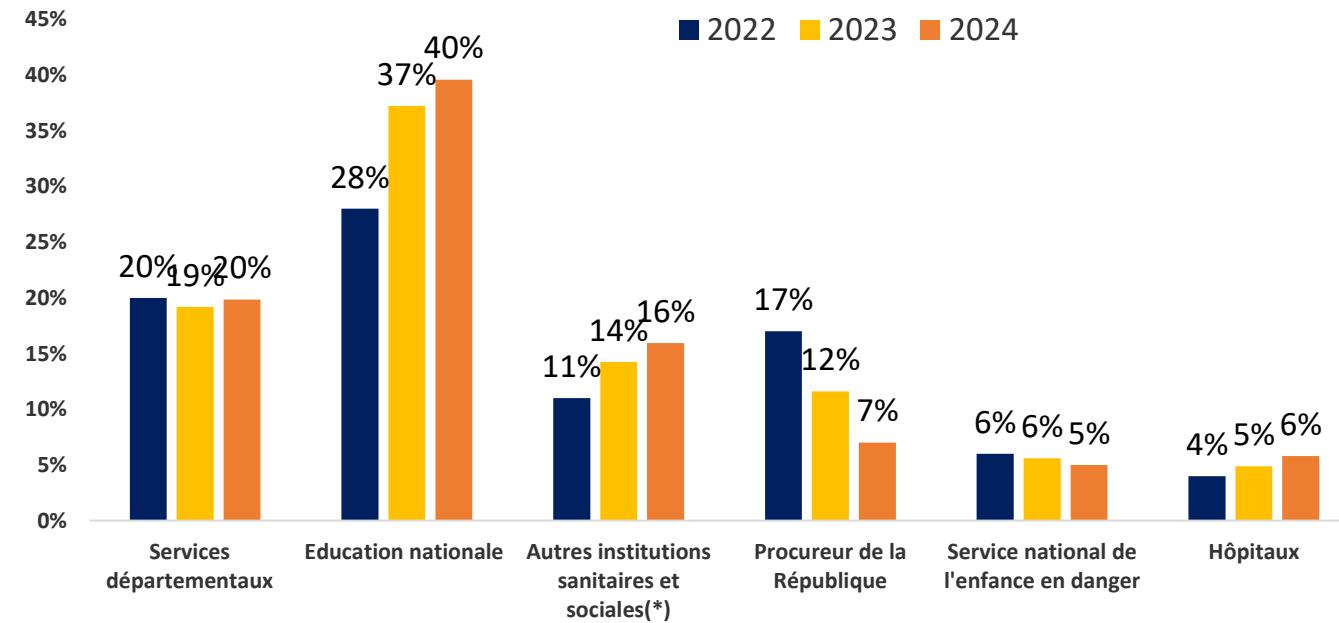


64% d'enfants de -12 ans

33% d'enfants de – de 7 ans

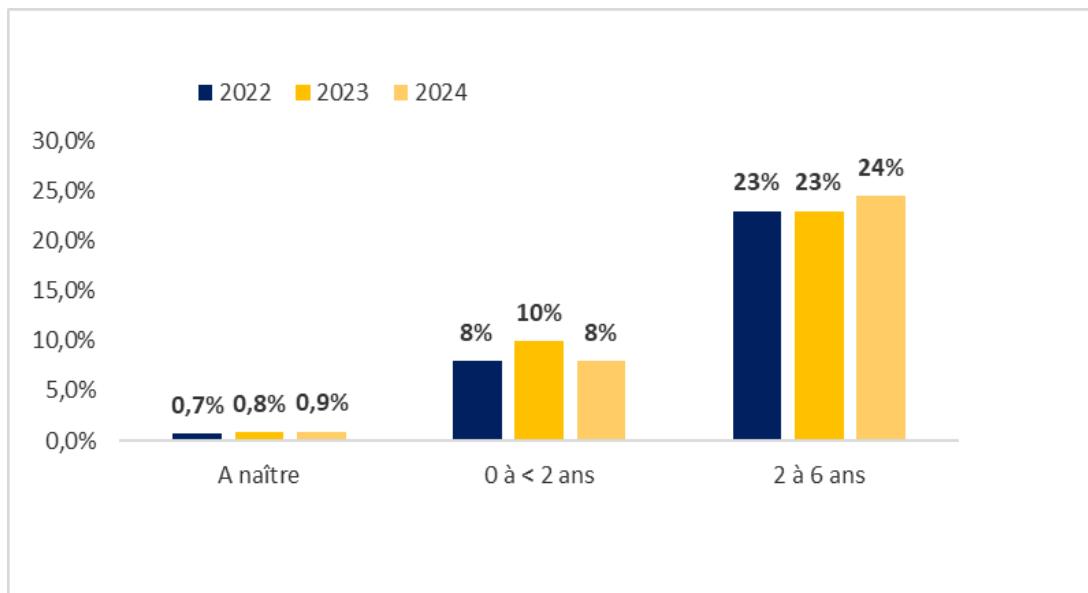
Qui transmet les informations entrantes ?

Emetteurs des informations entrantes à la CRIP

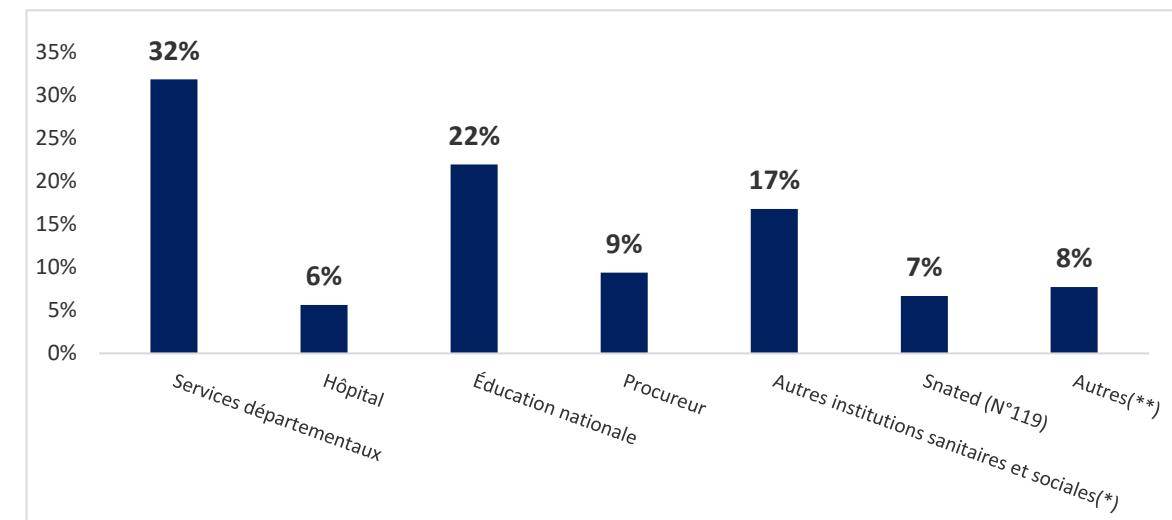


Zoom sur les enfants de 0 à 6 ans révolus concernés par une information préoccupante

Part des enfants de moins de 7 ans concernés par une information préoccupante (1 286 Enfants)



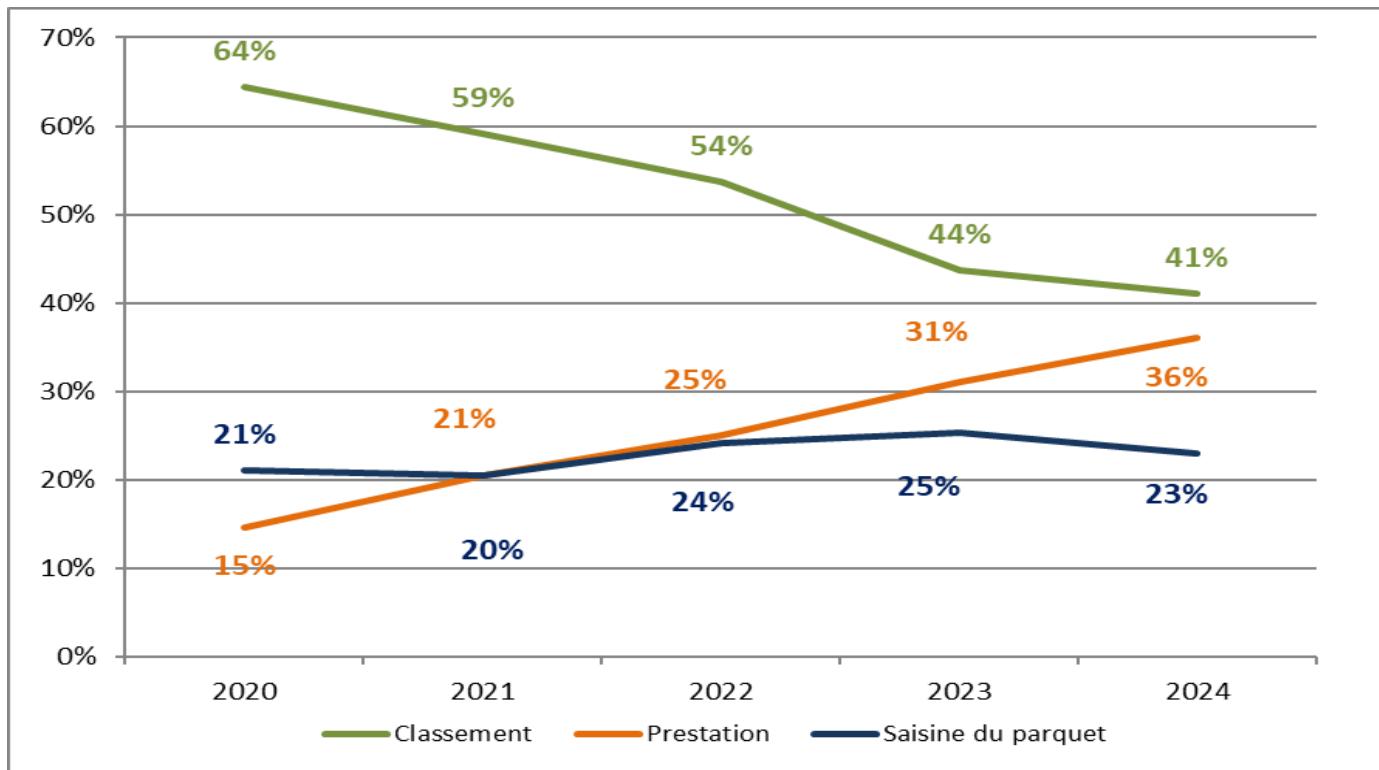
Emetteurs des informations entrantes (IE) concernant les enfants de moins de 7 ans en 2024 (1286 enfants)



32 % d'informations entrantes émises par les services départementaux

Suites données après évaluation d'une information préoccupante

Suites données à l'information préoccupante après évaluation par les professionnels des pôles d'action sociale



Les suites judiciaires sont constantes

Les classements sont en baisse donnant lieu à plus de décisions de prestations



L'accompagnement et l'accueil des jeunes à l'aide sociale à l'enfance

Répartition des prestations et des mesures

Nombre de prestations et mesures au 31/12/2024
(4563 prestations et mesures au total)

Mesures judiciaires

Mineurs accompagnés à domicile
1393

Mineurs confiés
1435

Prestations administratives

Mineurs accompagnés à domicile
1594

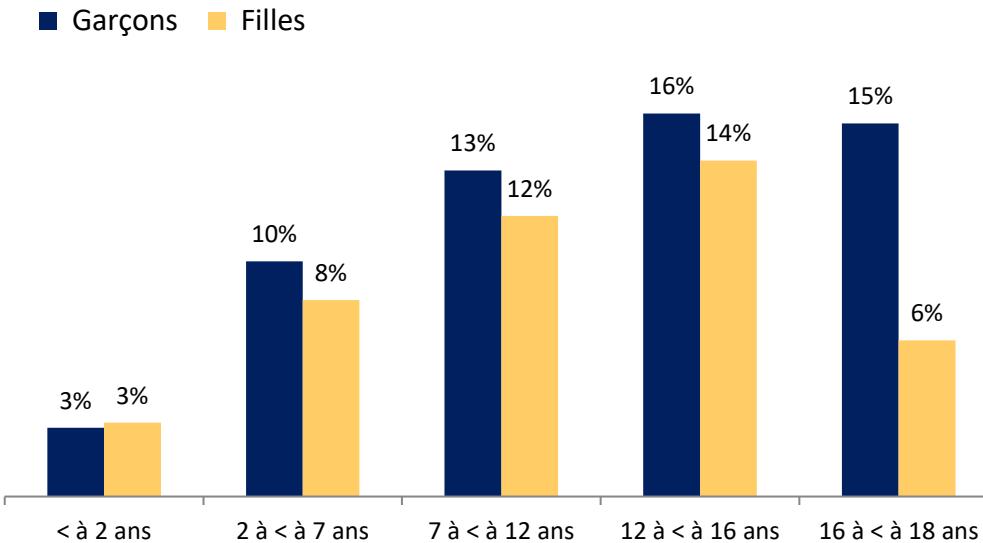
Mineurs accueillis en hébergement
141

Répartition de prestations et mesures
au 31/12

Prestations administratives	Mesures judiciaires		
Mineurs accompagnés à domicile	35 %	Mineurs accompagnés à domicile	31%
Mineurs accueillis en hébergement	3 %	Mineurs confiés en hébergement	31%

Age et sexe des mineurs accueillis à l'ASE

Age et sexe des enfants accueillis au 31.12.2024
(sur un total de 1446 enfants)

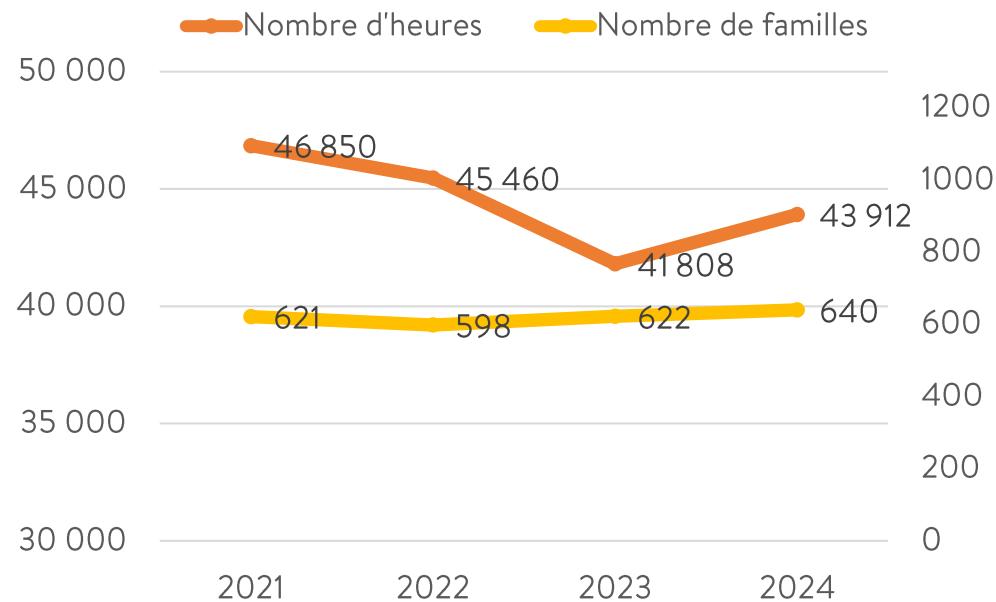


La majorité des enfants accueillis sont
âgés de 7 à 18 ans



Le soutien des familles à domicile Techniciennes d'interventions sociales et familiales

Prestation de technicien(ne) d'intervention sociale et familiale (TISF)



Source : lodas

Intervention de TISF en droit de visite
aide sociale à l'enfance

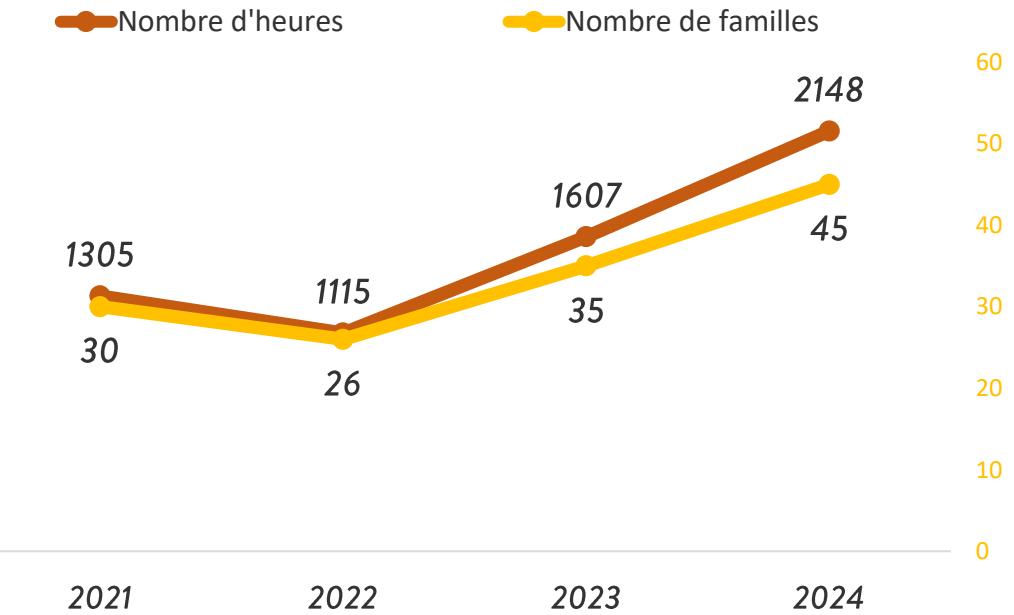
	2021	2022	2023	2024
Heures accompagnement droits de visites	12 967	12 670	11 170	10 875

entre 2023 et 2024
-295 heures de présence TISF en droit de visite

Au fil des années, les heures de présence TISF en droits de visites sont en diminution constante.

Le soutien des familles à domicile Auxiliaire à la vie sociale

Prestation des auxiliaires de vie sociale (AVS)

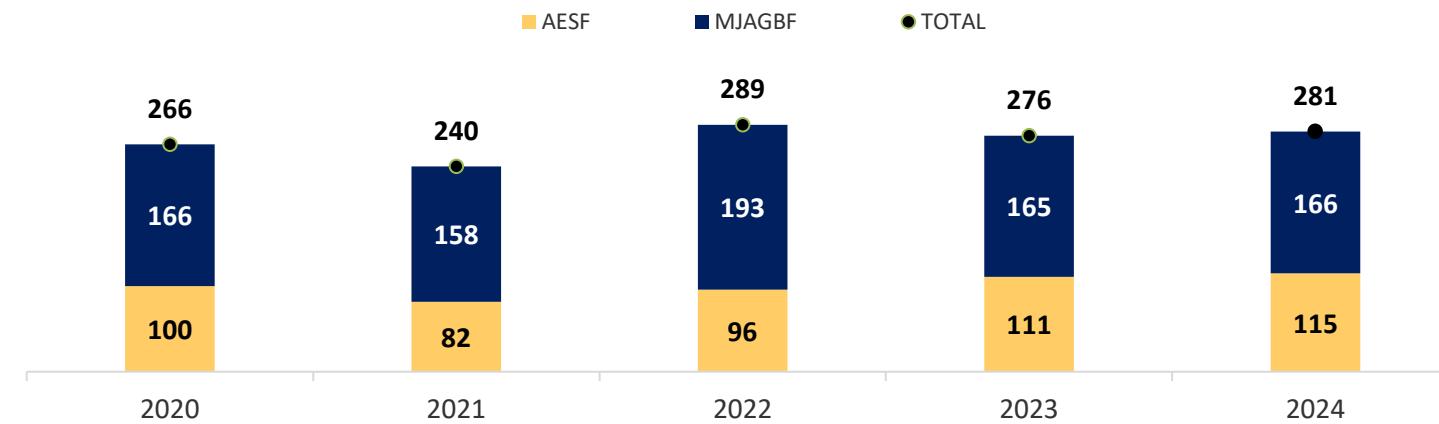


+ 541 heures d'intervention
AVS entre 2023 et 2024 pour
45 familles concernées

L'accompagnement à la gestion du budget familial

« Aider par des conseils pratiques et par un appui technique »

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une décision AESF/MJAGBF dans l'année



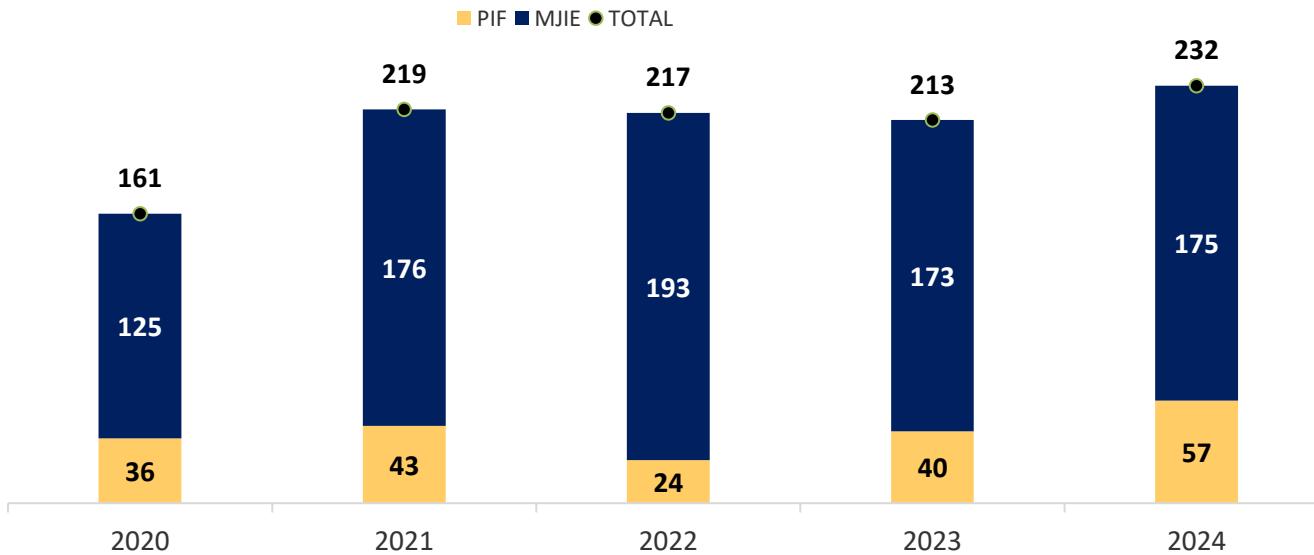
AESF : Accompagnement administratif en économie sociale et familiale

MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

L'investigation éducative et familiale

« *Evaluer les conditions de vie de l'enfant au domicile...* »

Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une décision PIF/MJIE dans l'année



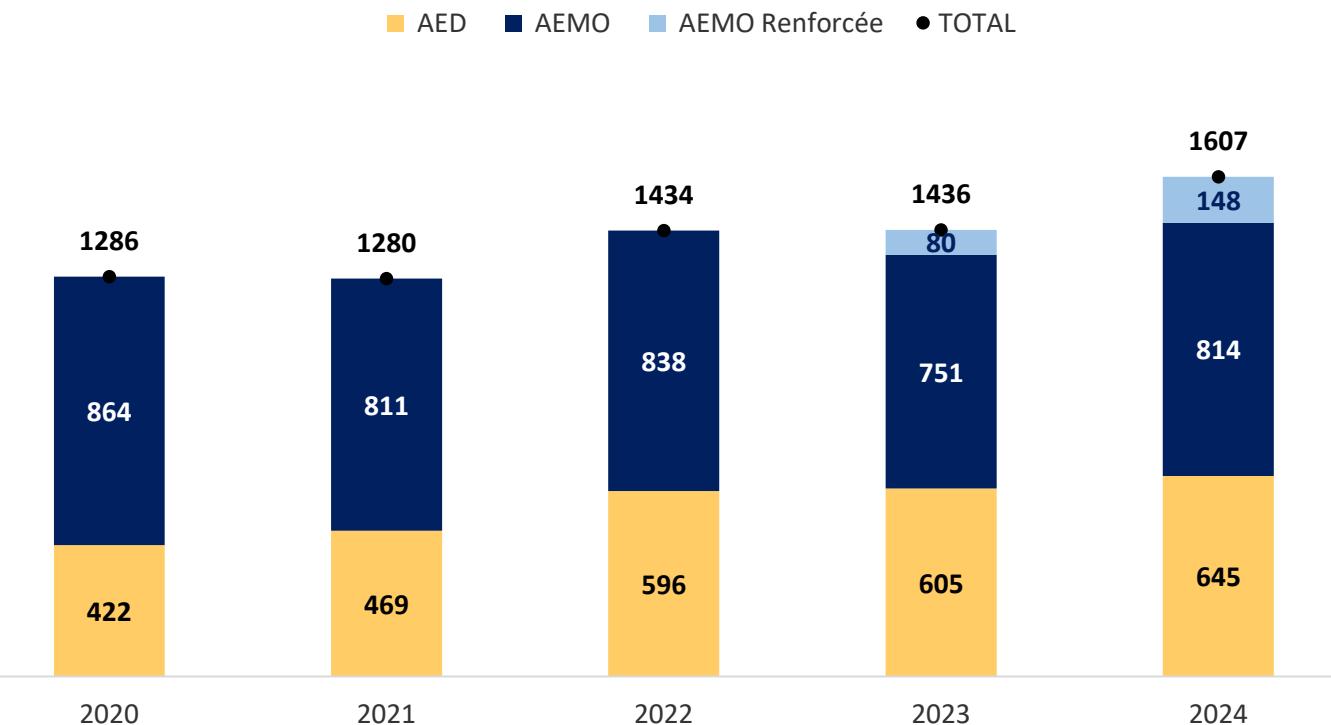
Entre 2023 et 2024
+ 42 % de prestations d'investigation familiales

MJIE : mesure judiciaire d'investigation éducative

PIF : prestation investigation familiale administrative

L'aide éducative à domicile

Nombre d'enfants ayant bénéficié
d'une décision AED/AEMO/AEMO renforcée dans l'année



Nombre d'enfants en attente d'une
mise en œuvre d'une
AED/AEMO/AEMOR au 31/12

	En cours au 31/12	En attente au 31/12
AED	442	351
AEMO	728	32
AEMO R	103	24

AED : aide éducative à domicile

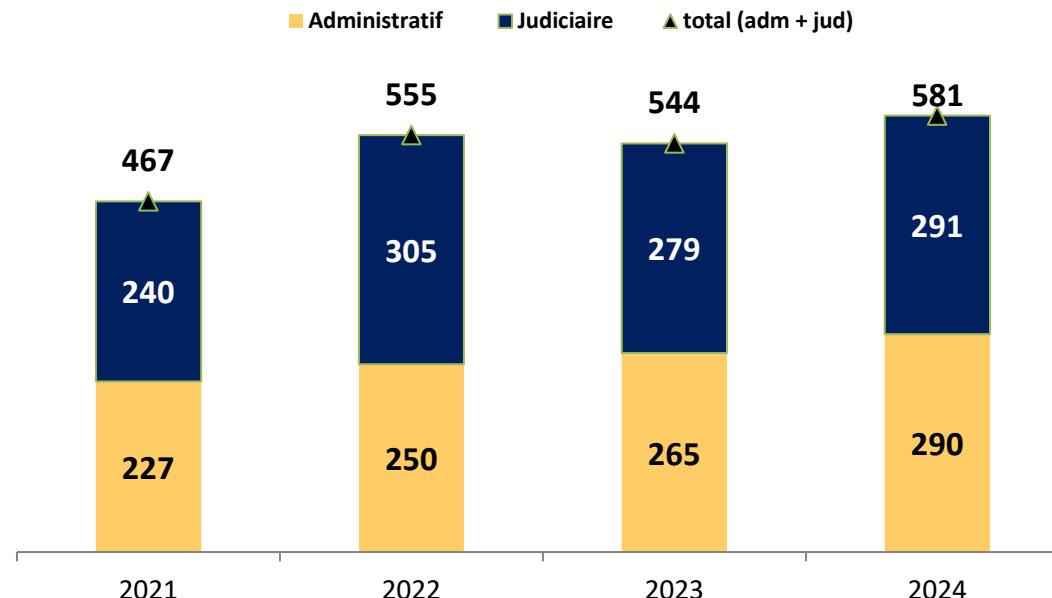
AEMO : action éducative en milieu ouvert

AEMO R : action éducative en milieu ouvert renforcée

Source : lodas

Les prestations et mesures éducatives à domicile intensives

Nombre de PAEM (prestation d'aide éducative modulable) et de MDAI (mesures à domicile d'accompagnement intensif décidées dans l'année)

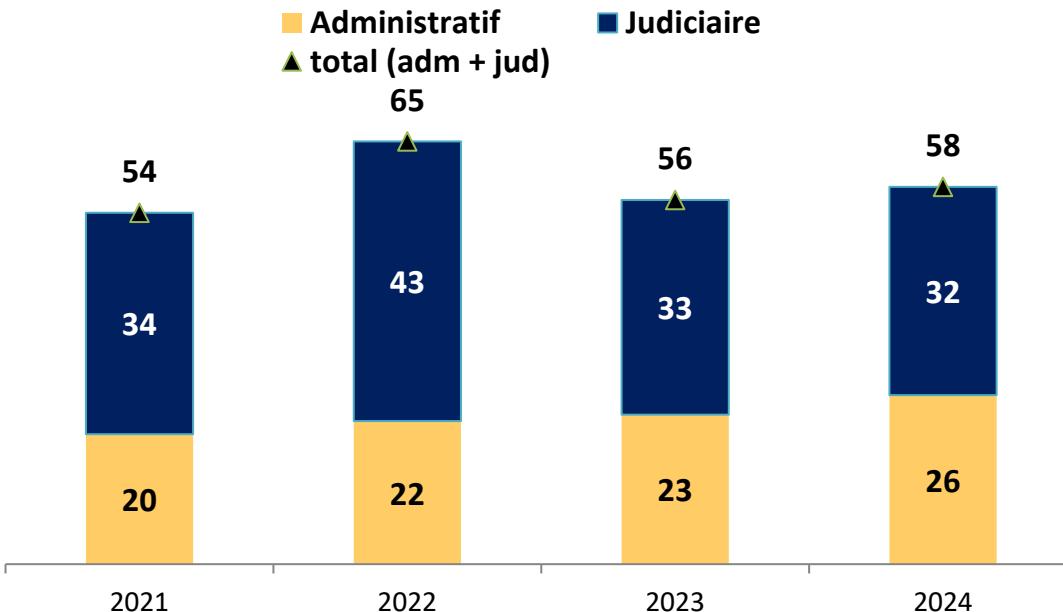


Nombre de PAEM et MDAI en attente au 31/12

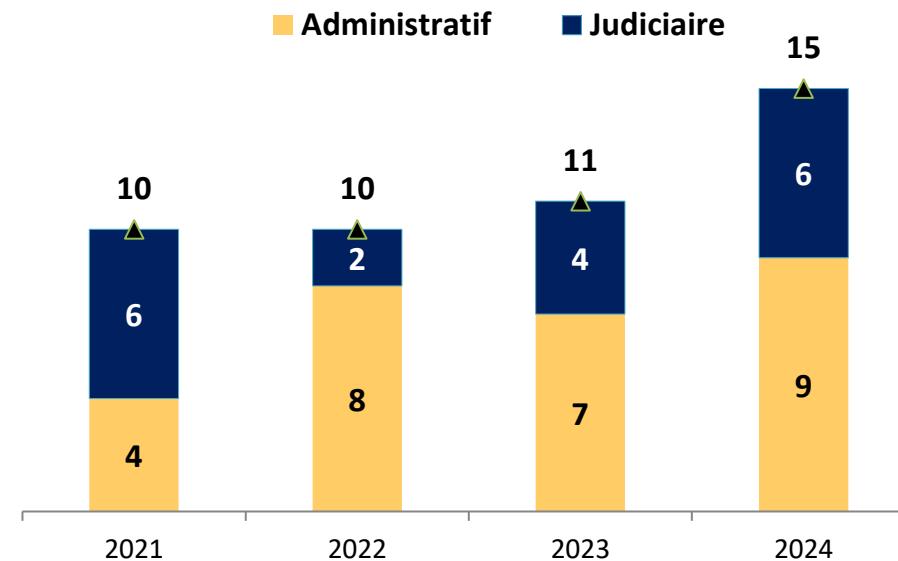
	En cours au 31/12	En attente au 31/12
PAEM	226	192
MDAI	164	52

Le soutien au parcours des jeunes de 14 à 18 ans

Nombre d'admissions et renouvellements SEMO



Nombre d'admissions et renouvellements CASIP

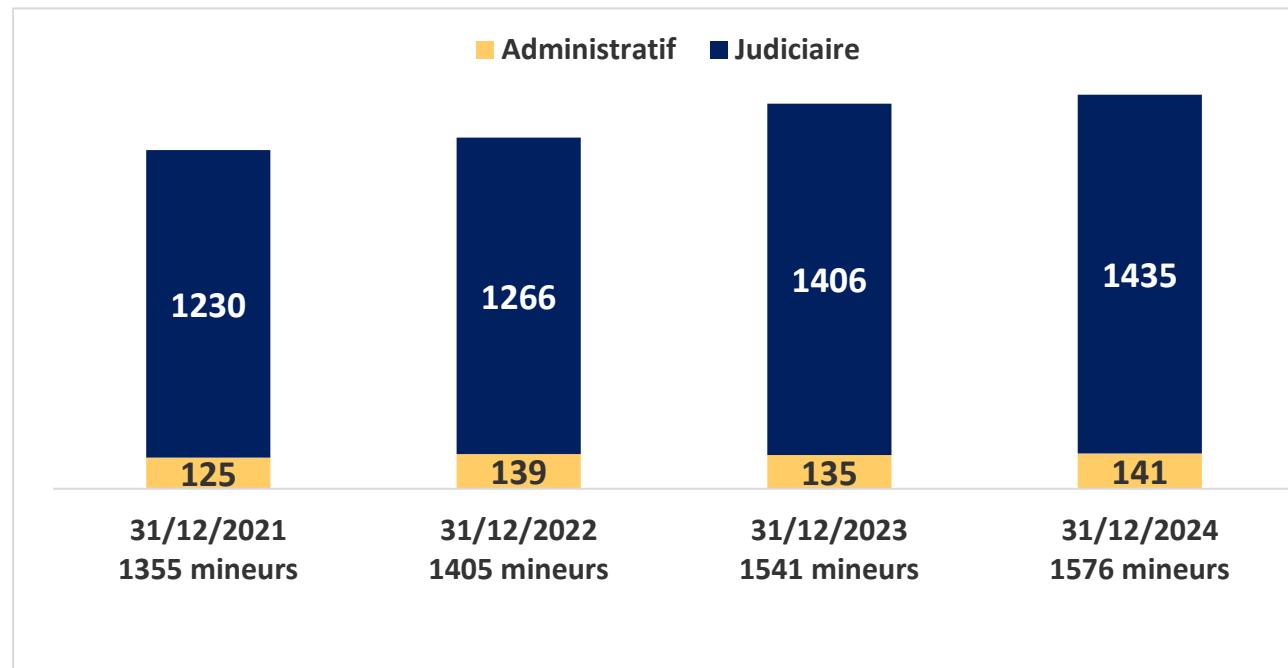


SEMO : Service éducatif en milieu ouvert

CASIP : Centre d'activité scolaire et d'insertion professionnelle

L'accueil physique des enfants

Evolution du nombre d'accueil administratif et judiciaire au 31/12



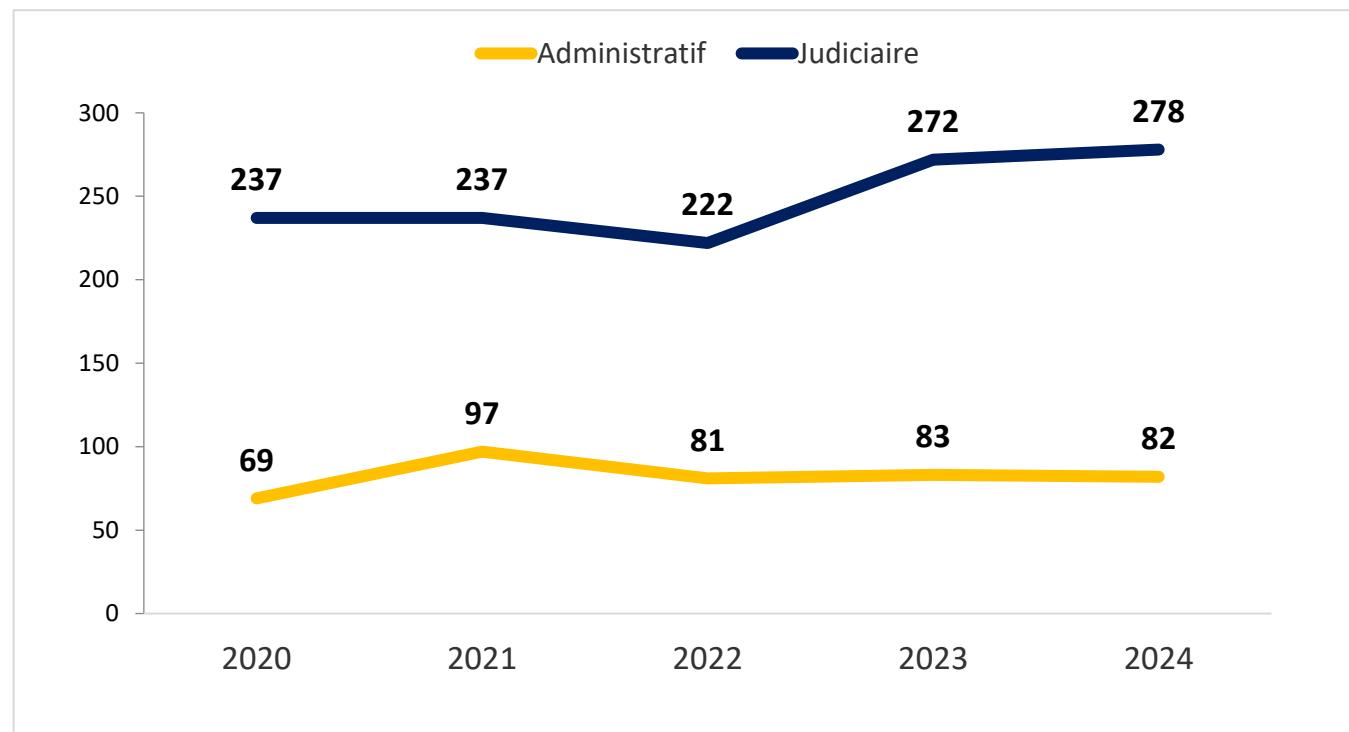
Entre 2023 et 2024

+ 2,2 %

d'accueils physique
administratifs et judiciaires

Les admissions à l'ASE en cours de l'année

Les primo placements des enfants à l'ASE au cours de l'année (Hors MNA)



En 2024, parmi les admissions en primo placement

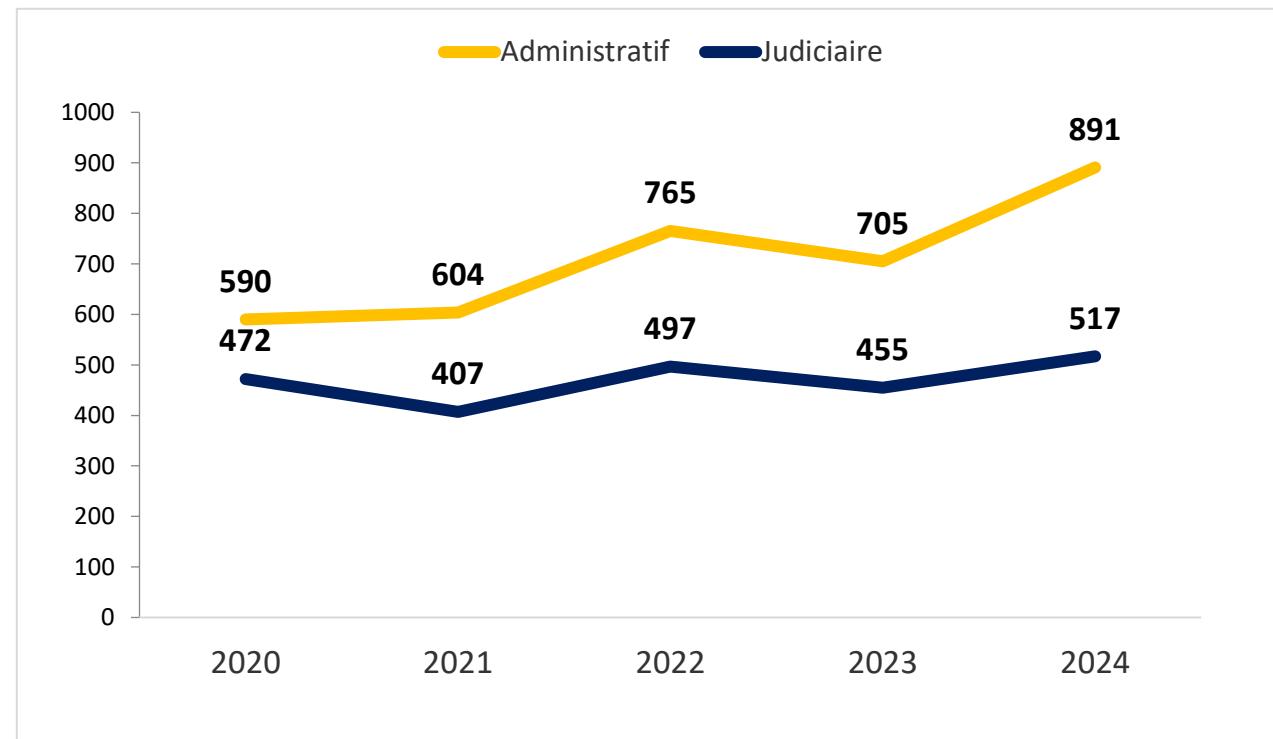
23 % relève de décisions administratives

77 % relève de décisions judiciaires

360 enfants accueillis en primo placements en 2024

Les admissions à l'ASE en cours de l'année

Les primo accompagnements des enfants à l'ASE au cours de l'année



Parmi les 891 demandes d'accompagnement administratifs :

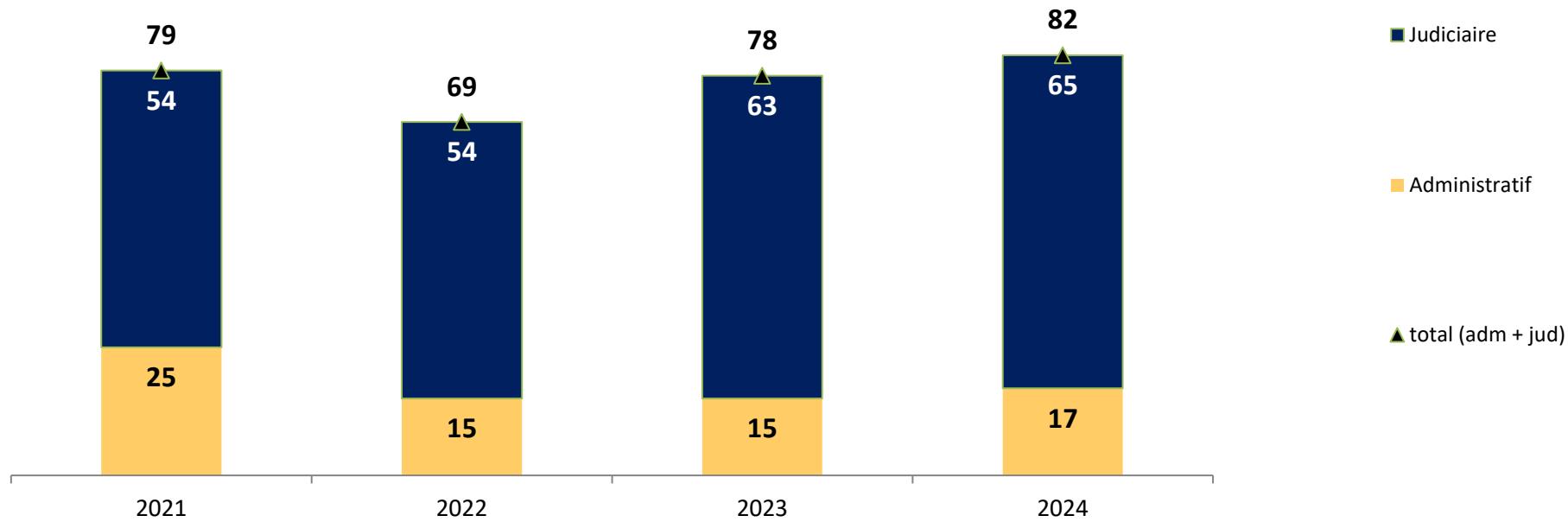
617 sont des aides éducatives à domicile

252 sont des aides éducatives intensives

1408 enfants ont bénéficié d'un primo accompagnement (administratif ou judiciaire) à l'ASE en 2024 (attentes comprises)

L'accompagnement à la sortie du placement

Nombre de prestations au retour au domicile (PAR) et de mesures d'accompagnement au retour au domicile (MAR)





L'accueil des enfants chez un tiers

Evolution du nombre d'accueils bénévoles et durables ou chez un tiers digne de confiance au 31/12

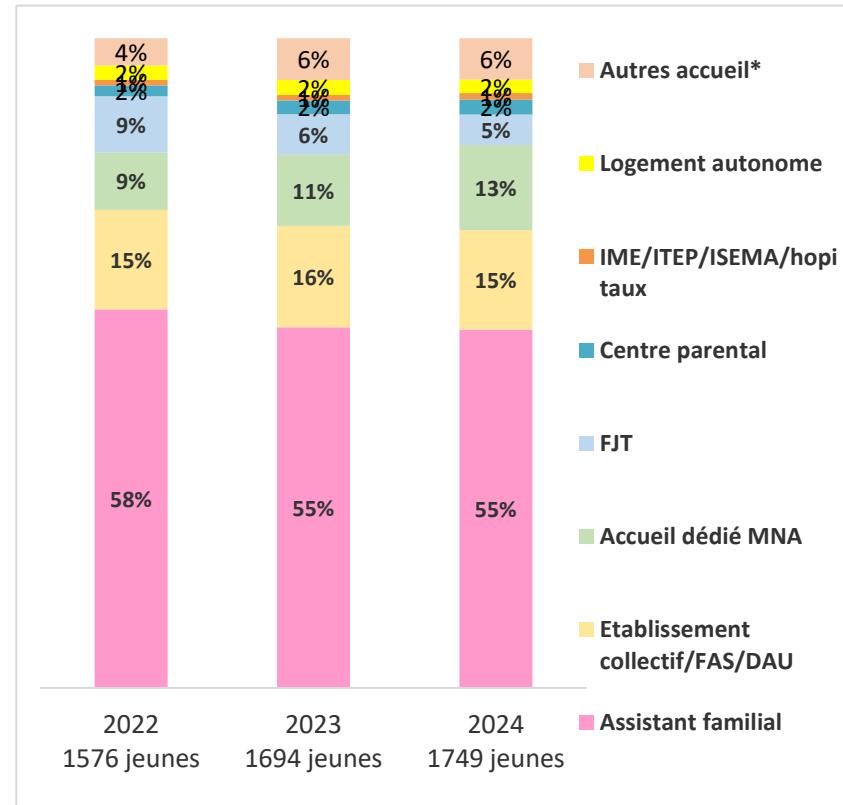
	2021	2022	2023	2024
Tiers digne de confiance	68	79	100	124
Tiers Bénévoles Durables	1	2	6	7

Entre 2023 et 2024
+ 24 % d'accueil
chez un tiers

Source : IODAS

La prise en charge des mineurs et majeurs par type de dispositifs d'accueil

L'évolution des mineurs et majeurs pris en charge à l'ASE dans les différents dispositifs d'accueils au 31/12



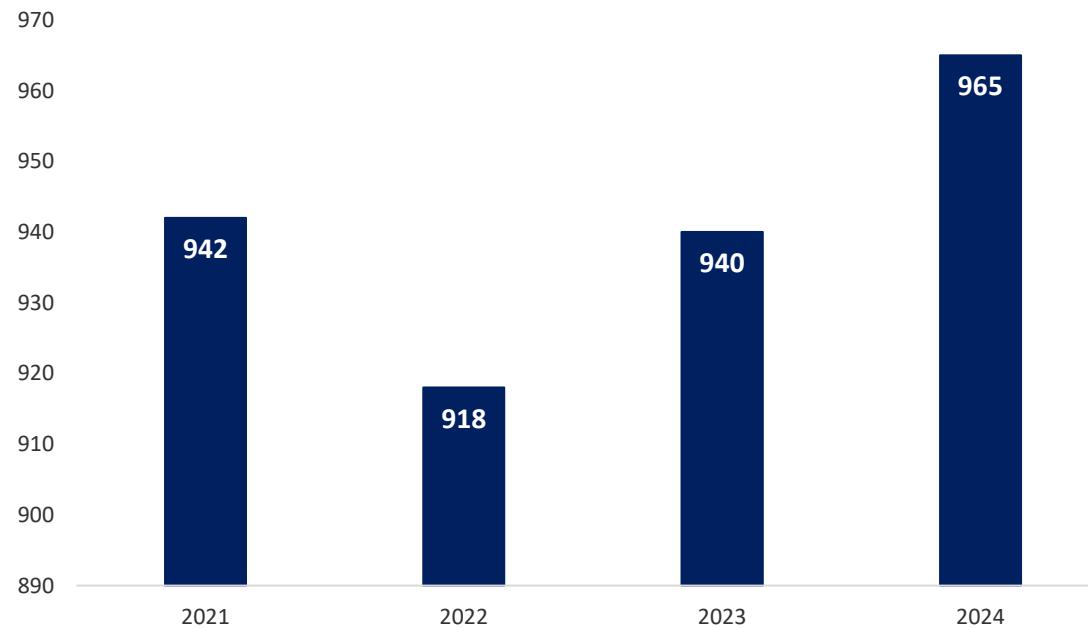
Source : lodas

Parmi les autres accueils au 31/12/24

Attente d'accueil avec hébergement (judiciaire)	23
Accueil dans un lieu de vie	17
Accueil chez un particulier	39
Accueil dans un établissement hôtelier	6 majeurs
Accueil continu chez une personne de confiance	7
Accueil ASE/PJJ	2
Enfants en fugue	16

L'accueil familial

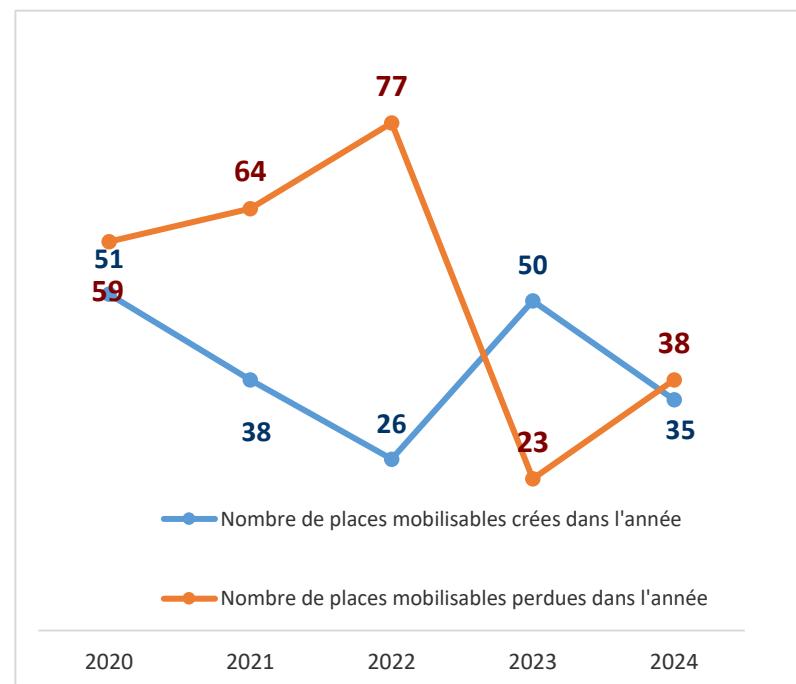
Nombre de mineurs et majeurs accueillis chez les assistants familiaux au 31/12



L'accueil familial
reste le 1^{er} service d'accueil du
Département

Focus sur les disponibilités en accueil familial

Nombre de places disponibles créées/nombre de places mobilisables perdues dans l'année



En 2024

+35 assistants familiaux recrutés (venant de la Manche et d'autres départements) pour une capacité de +40 places dont 2 mises à disposition du dispositif d'accueil d'urgence

-38 assistants familiaux ont arrêté leur activité (pour 70 places d'accueil)

29 assistants familiaux ont été agréés



L'accompagnement des enfants avec une notification MDPH

Nombre total de jeunes confiés/suivi à l'ASE reconnus en situation de handicap au 31/12

	2023	2024
Nombre de jeunes confiés/suivi ASE reconnus MDPH	765	816

105 jeunes sont en attente d'une orientation parmi les 816 jeunes avec une reconnaissance de situation de handicap

	2023	2024
Nombre de jeunes hébergés à l'ASE	369	401
Dont majeurs	34	42

20 % de la totalité des enfants de l'ASE sont reconnus en situation de handicap



L'accompagnement des enfants relevant de l'ASE avec une notification MDPH

Groupe opérationnel de synthèse au
31/12/24

(GOS 1)

	Nombre d'enfants de l'ASE concernés	Total ASE et Hors ASE
2023	6 enfants	14 enfants
2024	27 enfants	56 enfants

Groupe opérationnel de synthèse au
31/12/2024

(GOS 2)

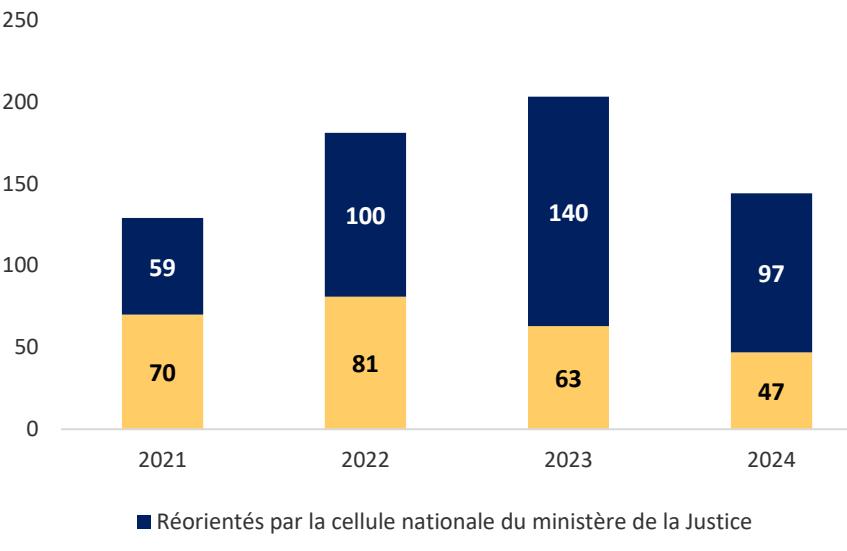
	Nombre d'enfants de l'ASE concernés	Total ASE et Hors ASE
2023	12 enfants	29 enfants
2024	5 enfants	7 enfants

Entre 2023 et 2024
+ **21** enfants de l'ASE bénéficiant d'un **GOS 1**

- **7** enfants de l'ASE bénéficiant d'un **GOS 2**

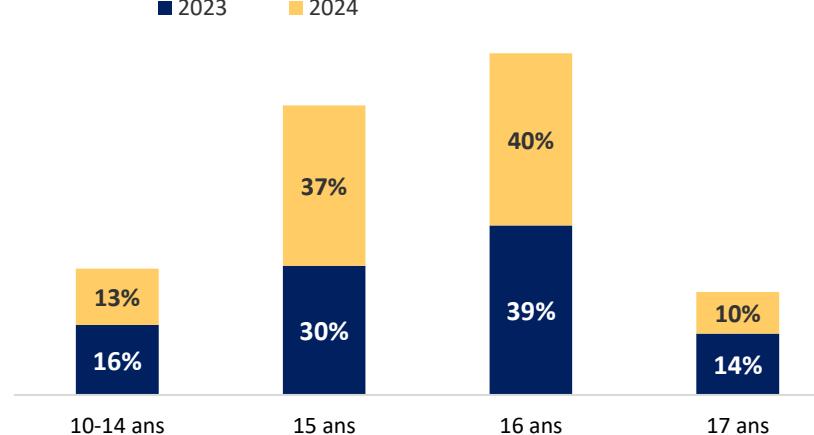
L'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA)

Admissions des mineurs non accompagnés au cours de l'année



Tranche d'âge MNA admis dans l'année

Au 31/12/2024

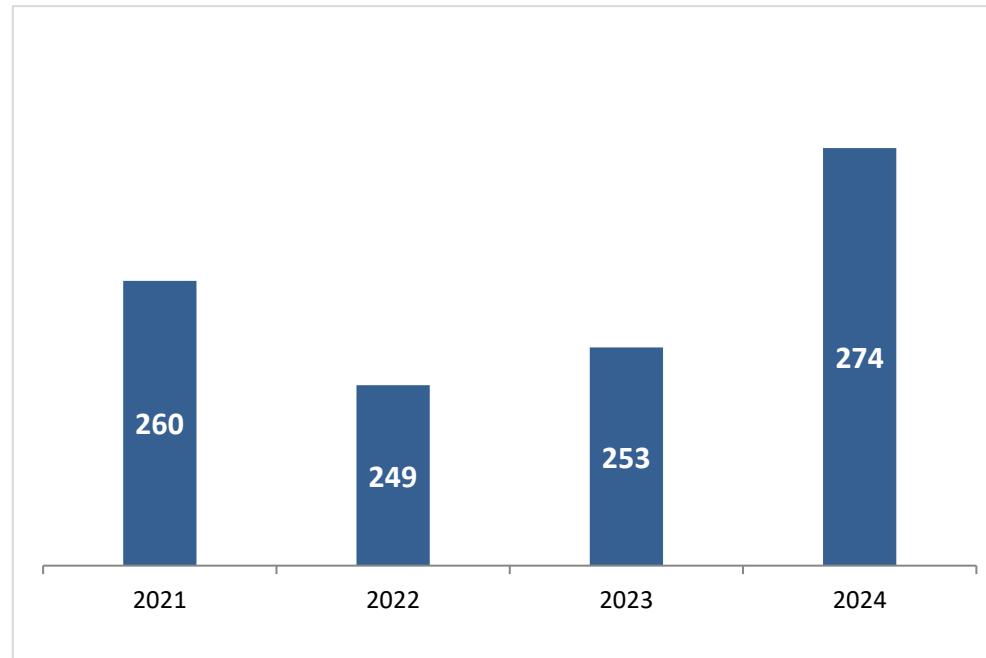


-59 admissions de Mineurs non accompagnés (MNA)

Pays de naissance	2023	2024
Mali	26 %	34,7 %
Guinée	15 %	32 %
Tunisie	6 %	24 %

L'accompagnement des jeunes majeurs

Nombre de jeunes bénéficiant d'un dispositif jeunes majeurs insertion Manche (DJIM) au 31.12



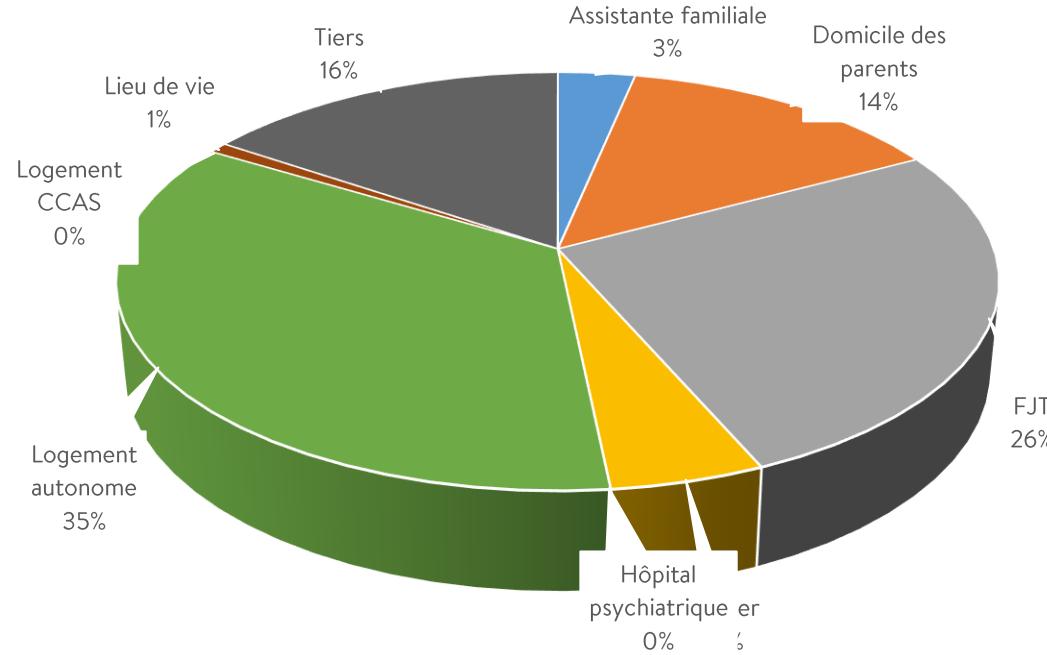
En 2024

88% des jeunes confiés à l'ASE contractualisent à leur majorité un dispositif insertion jeune (DJIM) contre 85 % en 2023

158 jeunes majeurs bénéficient d'une allocation jeune majeur contre 149 en 2023 pour un montant total d'allocations versées en 2024 de 271 654,48 euros (dont 145 317,89 € pour les majeurs non accompagnés)

Les suites de l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie résidentielle

Types d'hébergement à la sortie du Dispositif Jeunes Insertion Manche en 2024 sur 151 jeunes



Principaux types d'hébergements en 2024 :

35 % en logement autonome

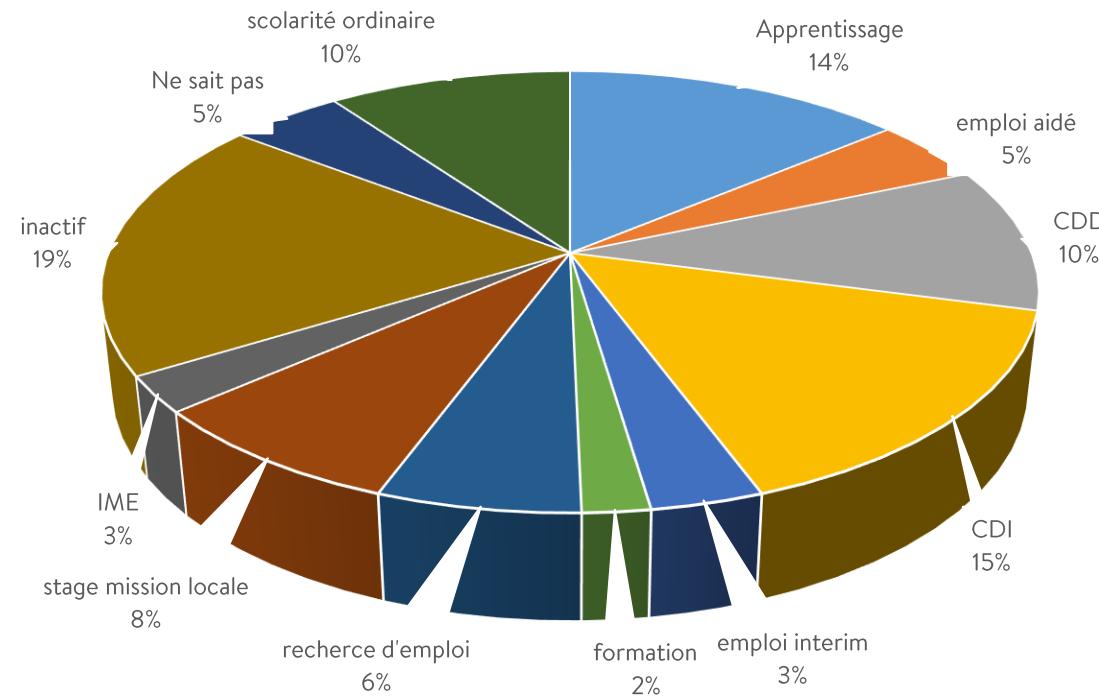
26 % en foyer jeunes travailleurs

14 % au domicile des parents

16 % chez un tiers

Les suites de l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie professionnelle

Types d'orientations à la sortie du Djim en 2024 sur 151 jeunes



Parmi les 151 jeunes
62 % des jeunes ont une
scolarité, une formation ou un
emploi à la sortie du Dispositif
jeunes insertion Manche
(Djim)

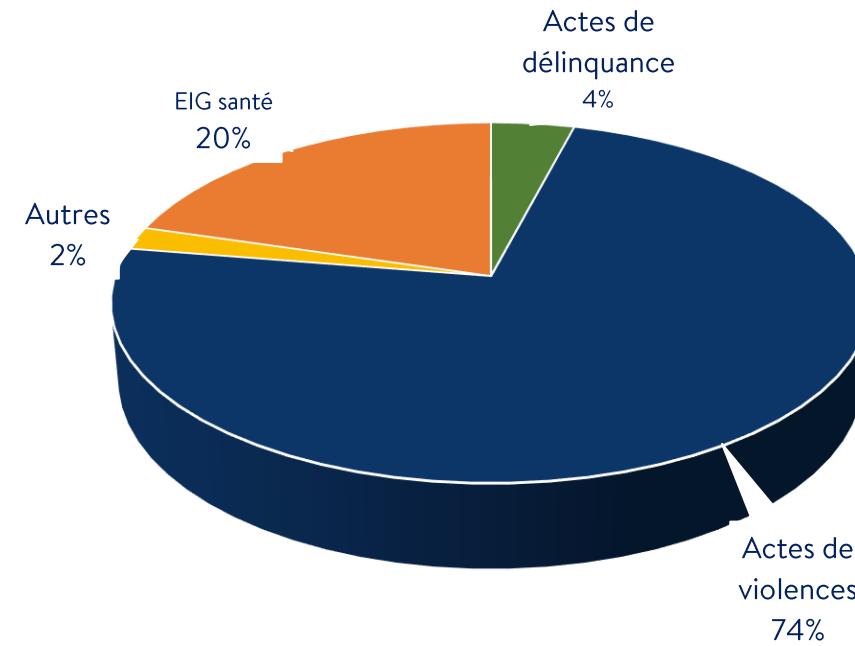
L'amélioration continue au sein des établissements d'accueil

« Evènement qui impacte fortement la sécurité des biens et des personnes au sein d'un établissement social ou médico-Social »

Nombre total d'Evènements indésirables graves
au 31/12/2024

2021	55
2022	55
2023	68
2024	49

Typologie des EIG



74 % d'EIG
concernent des
actes de violences



Focus sur la Région NORMANDIE

Nombre et pourcentage des prestations et mesures ASE par rapport au nombre d'habitants en Normandie en 2024/2025

Département	Estimation population au 1 ^{er} janvier 2025	Nombre de mineurs et majeurs accompagnés l'ASE au 31/12/2024	Pourcentage de mineurs et majeurs accueillis et accompagnés par l'Ase au 31/12/24
EURE	601 942	3677	0,61%
SEINE MARITIME	1 260 246	8999	0,71 %
ORNE	271 900	2384	0,87 %
CALVADOS	711 029	5 873	0,82 %
MANCHE	496 199	4110	0,82 %

Au 1^{er} janvier 2025, la population de la Normandie est estimée à **3 341 000 habitants** selon l'INSEE.

Croissance très modérée : +0,1 % par an entre 2021 et 2025, la moyenne nationale (+0,3 %).

Cette hausse est portée par un solde migratoire positif (+0,2 % par an), tandis que le solde naturel est négatif (-0,1 % par an).

Indice de fécondité : 1,61 enfant par femme en 2024 (niveau historiquement bas).

Vieillissement marqué : les 65 ans et plus sont désormais plus nombreux que les moins de 20 ans.



2- Les actions en cours et perspectives 2026

Groupe de travail « enfants/parents et entourage proche »

Objectif: « Coconstruire un « conseil des jeunes protégés »

L'action :

Organisation d'une première rencontre au Département avec l'ensemble des jeunes de 6 à 21 ans volontaires.

. Objectif de l'évènement :

- Présentation de la politique de l'enfance et les actions de la direction petite enfance, enfance et famille
- Recueillir l'avis des jeunes
- Organisation d'un atelier participatif : engager les jeunes dans une réflexion collective sur les modalités du Conseil des jeunes protégés
- Relance de l'ADEPAPÉ (associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance). Ces associations de pairs-aidants peuvent intervenir dans tous les domaines de la vie et favorisent les liens sociaux.



The image shows an invitation card for an event titled "LA VOIX DES JEUNES". The card features a photograph of several young people sitting on steps outdoors, holding colorful speech bubbles with exclamation marks and question marks. The text on the card includes:

Invitation

ont le plaisir de t'inviter à
« LA VOIX DES JEUNES »

le mercredi 28 janvier 2026, à 14h
à la Maison du Département, salle des sessions, 98 route de candol - 50000 Saint-Lô

Dans sa mission de protection des enfants, le conseil départemental de la Manche propose de mettre en place un après-midi où tu pourras t'exprimer et être entendu.

Le programme de l'après-midi de 14h à 16h30 :

• 14h : accueil par les élus	• 15h : atelier « conseil des jeunes »
• 14h30 : présentation de la Direction	• 16h : temps convivial et goûter
petite enfance, enfance et famille	et temps d'échange
et temps d'échange	• 16h30 : fin de la journée

Merci de répondre avant le lundi 1^{er} décembre.

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Groupe de travail « données chiffrées en protection de l'enfance»



Objectifs :

- Poursuivre le travail sur le recueil des données chiffrées en incluant les données statistiques des établissements sociaux et médico-sociaux
- Alimenter en données chiffrées le schéma départemental de la protection de l'enfance





3 -Le Schéma départemental de l'enfance



Lancement du Schéma Enfance-Famille 2026-2031

Le précédent schéma départemental arrivait à échéance en 2021.

Le contexte sanitaire exceptionnel ainsi que les évolutions internes de la DPEEF n'ont pas permis d'engager sa révision, bien que les actions et dynamiques de travail se soient poursuivies.



Nous ouvrons désormais la construction du Schéma Enfance-Famille 2026-2031, avec l'ambition de renforcer :

- la cohérence de nos politiques publiques,
- la qualité de l'accompagnement des enfants et des familles,
- et le pilotage stratégique de la protection de l'enfance.



Les principaux acteurs mobilisés : les membres de l'ODPE

La réussite du Schéma Départemental de l'Enfance repose sur la **mobilisation active et coordonnée** d'un large réseau d'acteurs institutionnels, associatifs et citoyens. Cette approche pluridisciplinaire garantit une vision complète des enjeux et des besoins du territoire.

Partenaires institutionnels

- Préfecture, DTEs et ARS
- Caisse d'Allocations Familiales
- Tribunal judiciaire (parquet et juges des enfants)
- Bailleurs sociaux

Acteurs de l'éducation et de l'insertion

- Éducation nationale et établissements scolaires
- Services d'accompagnement vers l'autonomie
- Services d'insertion sociale et professionnelle

Secteur Santé et Médico-social

- Acteurs de la santé
- Secteur médico-social
- Structures du secteur du handicap
- Associations de prévention et de protection

Familles et Usagers

- Représentants des enfants
- Représentants des familles

- Une démarche de coconstruction :** Associer pleinement les organismes gestionnaires, les équipes de terrain et les partenaires institutionnels pour partager constats, enjeux et priorités dans un esprit de collaboration authentique.

Étape 1 : Diagnostic Partagé et Analyse des Besoins



Cette première étape fondamentale permet d'établir un **état des lieux objectif et exhaustif** de la situation départementale en matière de protection de l'enfance. Elle s'appuie sur une méthodologie rigoureuse combinant approches quantitative et qualitative.

01

Collecte et analyse des données

Exploitation des données quantitatives et qualitatives de l'ODPE et des partenaires : offre actuelle de services, besoins non couverts, évolutions démographiques et statistiques d'activité

02

Évaluation du plan d'action stratégique

Analyse approfondie du plan d'action stratégique de la DPEEF en cohérence avec les enjeux des politiques publiques nationales et départementales : identification des actions à pérenniser et des axes à réorienter

03

Concertation partenariale

Organisation de temps d'échange structurés avec l'ensemble des partenaires pour valider collectivement le diagnostic et enrichir l'analyse par les expertises de terrain



Étape 2 : Construction Collective des Priorités

Cette deuxième étape transforme le diagnostic partagé en **orientations stratégiques concrètes** grâce à une démarche participative impliquant tous les acteurs du territoire. Les ateliers et groupes de travail permettent de croiser les expertises et de construire une vision commune.



Enjeu n°1

Affirmer une politique ambitieuse de prévention et de protection de l'enfance



Enjeu n°2

Garantir une offre d'accueil et d'accompagnement de qualité, structurée et diversifiée



Enjeu n°3

Apporter des réponses individualisées et adaptées aux besoins fondamentaux des enfants et des familles



Enjeu n°4

Renforcer la stratégie départementale et la coordination entre les acteurs

Ces quatre enjeux structurants intègrent pleinement les **orientations nationales** issues de la Loi Taquet de 2022 et ses décrets d'application, ainsi que les dispositions du projet de loi 2026, tout en tenant compte des **spécificités locales** et des réalités du territoire départemental.

Le schéma de l'enfance portera sur 4 grands enjeux

- Structurer la prévention précoce
- Promouvoir la **santé**, le développement et le bien-être des enfants et des jeunes
- Repérer **précocement** les situations de risque ou de danger
- **Soutenir les parents** et sécuriser les liens familiaux
- Conforter le maintien ou la restauration des **liens parent-enfant**
- Affiner l'observation et l'analyse des **droits de visite** et de l'accompagnement parental
- Valoriser les **pratiques professionnelles** permettant un soutien ajusté des familles

ENJEU 1
Réaffirmer la priorité de l'action en prévention

ENJEU 2
Poursuivre le déploiement du projet pour l'enfant

ENJEU 4
Piloter la mise en œuvre des missions

ENJEU 3
Renforcer l'accompagnement à domicile pour prévenir les difficultés

- Suivre et évaluer les missions confiées aux **établissements gestionnaires**
- Assurer la qualité et la cohérence des interventions
- Développer les partenariats
- Favoriser l'**épanouissement** et l'inclusion des enfants protégés
- Améliorer l'efficacité de la **gestion budgétaire** de la politique enfance
- Veiller à l'**utilisation optimale des moyens** disponibles pour répondre aux besoins des enfants et des familles

• Accueil et soutien personnalisés

- Adapter l'accompagnement aux enfants en situation de vulnérabilité multiple
- Développer le **parrainage**
- Prendre en compte la **complexité sociale** ou familiale dans l'organisation du soutien
 - Répondre aux besoins de santé

- Développer l'**offre d'accueil** individualisée en adaptant et renforçant l'offre pour les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés

- Répondre aux **besoins spécifiques** de chaque enfant ou jeune

- Garantir des **conditions d'accueil adaptées** en s'assurant que tous les enfants confiés pour raisons de danger soient accueillis dans des conditions sécurisées et adaptées et accompagnés par un référent unique
- Favoriser des parcours vers l'**autonomie**

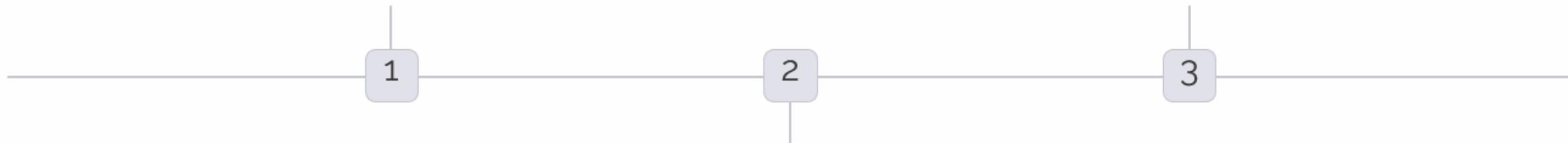
Étape 3 : Validation et Pilotage du Schéma

1er semestre 2026

Présentation du projet de schéma à l'ensemble des acteurs de l'ODPE
pour recueillir les derniers ajustements et validations techniques

2026-2031

Pilotage continu et suivi opérationnel par le Conseil départemental en
étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires mobilisés



Fin d'année 2026

Adoption officielle du Schéma Départemental de l'Enfance 2026-2031
par les instances départementales compétentes

La phase de validation marque le **passage du projet à l'engagement collectif**. Elle formalise les responsabilités de chacun et établit les modalités de gouvernance partagée qui garantiront la mise en œuvre effective du schéma sur les cinq années à venir.

- Le pilotage continu permettra d'ajuster les actions en fonction des évolutions du territoire et des besoins identifiés, assurant ainsi la pertinence et l'efficacité du schéma tout au long de sa mise en œuvre.



4- La communication de l'ODPE

La communication de l'ODPE

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance - ODPE | Manche.fr

Que recherchez-vous ?
ODPE

LE DÉPARTEMENT | SES ACTIONS | AU QUOTIDIEN

Célébration Sport Manche : Votez !

ACCUEIL → SES ACTIONS → POUR LA FAMILLE → PROTECTION ET SANTÉ DES PERSONNES →
L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE – ODPE

L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE – ODPE

Print | Email | f | in | ↕

Lettre-info
Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille

manche.fr | LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

L'ODPE
Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec Anastasia MASSINE, cheffe de projet à la DPEEF, en charge de l'animation de l'ODPE.

C'est quoi l'ODPE ?
Découvrez l'observatoire départemental de la protection de l'enfance

Quelles sont les missions de l'ODPE ?
En savoir plus sur les missions

Quelle est la composition et la gouvernance ?

LA MANCHE LE DÉPARTEMENT



Merci de votre participation